

TARIFS MOUILLAGES 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer pour l'année 2024 les tarifs suivants :

- 105 € pour chaque mouillage d'unité de longueur inférieure ou égale à 5 m et pour tout mouillage ou va et vient non occupé pendant l'année.
- 119 € pour chaque mouillage d'unité de longueur comprise entre 5.01 m et 6 m.
- 134 € pour chaque mouillage d'unité de longueur comprise entre 6.01 m et 7 m.
- 159 € pour chaque mouillage d'unité de longueur comprise entre 7.01 m et 8 m.
- 252 € pour chaque mouillage d'unité de longueur comprise entre 8.01 m et 10 m.
- 287 € pour chaque mouillage d'unité de longueur comprise entre 10.01 m et 13 m.
- 441 € pour chaque mouillage d'unité de longueur comprise entre 13.01 m et 25 m, s'il est autorisé par le Conseil Municipal

TARIFS DE LOCATION DES MOUILLAGES COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2024 les tarifs suivants pour les mouillages communaux loués individuellement, pour une durée limitée et à titre exceptionnel :

Tarifs haute saison, du 01/04 au 31/10 :

- 120 € par mois pour les bateaux de longueur inférieure à huit mètres,
- 154 € par mois pour les bateaux de longueur comprise entre huit et douze mètres.

Tarifs basse saison, du 01/11 au 31/03 :

- 61 € par mois pour les bateaux de longueur inférieure à huit mètres,
- 78 € par mois pour les bateaux de longueur comprise entre huit et douze mètres.